AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-3-66 486623

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Supplément n° 1 au Bulletin n° 66 - MARS 1966 — 23 MARS 1966

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER : La végétation évoluant rapidement malgré les températures assez basses, il est préconisé d'effectuer sur tous les arbres un traitement anti-tavelure. Cette pulvérisation pourra être faite avec un sel de cuivre pour les variétés tardives, mais pour toutes celles ayant atteint le stade D3/E et celles dont on renouvelle le traitement, il est nécessaire d'utiliser un des fongicides organiques de synthèse cités sur le bulletin du 2 Mars.

TAVELURE DU POMMIER : Le même traitement est préconisé dès que les arbres atteignent le stade C3, il sera renouvelé pour tous ceux traités depuis une huitaine de jours.

OIDIUM DU POMMIER : Ajouter à la bouillie anti-tavelure un des produits suivants :

- Produits homologués : - Soufres micronisés ou soufres dispersés : 600 gr. (dose maximum de soufre pur)
  - Dinocap : 25 gr.
- Produits en autorisation provisoire de vente : aux doses indiquées par les fabricants et sous leur responsabilité.
  - Binapacryl
  - Oxythioquinox.

PUCERONS : Les premiers individus : puceron vert du pommier, ayant été découverts vers le 16 Mars, un insecticide sera ajouté aux préparations ci-dessus :

- Produits homologués :

- Nicotine	: 150 gr.	- Endosulfan	: 60 gr.
- H.C.H. émulsion	: 200 gr.	- Lindane émulsion	: 30 gr.
- Parathion éthyl	: 20 gr.	- Parathion méthyl	: 30 gr.
- Quassia amara (utilisé seulement contre le puceron vert farineux du pêcher)			
- Malathion	: 75 gr.	-Diazinon	: 25 gr.
- Carbophénothion	: 45 gr.	- Prothoate	: 30 gr.
- Dichlorfos	: 50 gr.	- Diéthion	:100 gr.
- Fenthion	: 75 gr.	- Isolan	: 6 gr.
- Déméton méthyl i	: 25 gr.	- Oxydéméton méthyl	: 25 gr.
- Déméton méthyl	: 50 gr.	- Endothion	: 50 gr.
- Formothion	: 40 gr.	- Phosphamidon	: 20 gr.
- Diméthoate	: 30 gr.	- Mévinphos	: 50 gr.
- Vamidothion	: 50 gr.	- Azinphos	: 40 gr.

- Produits en autorisation provisoire de vente :
  - Medathion - Phosalone.

MONILIA : Rappel - Utiliser pour le traitement préfloral des arbres à noyaux un fongicide de synthèse : Captane, Thirame, Zinèbe ou Zirame, etc...

XYLEBORE : Le relèvement de la température provoquant des sorties massives, notamment dans les vergers négligés, il est préconisé d'effectuer une pulvérisation soignée du tronc et de la charpente en cas de présence de ce parasite, avec un insecticide tel que : D.D.T. ou H.C.H., à la dose de 200 grammes de matière active/Hectare.

P.1134

PROTECTION DES ABEILLES

Nous rappelons que pendant la floraison, seuls sont autorisés les insecticides reconnus non dangereux pour les abeilles et qui sont les suivants : Roténone - Pyréthrines, Diéthion - Phosalone - Endosulfan - Toxaphène - Polychlorocamphane - Dicofol - Thioquinox.

BETTERAVES POTAGERES

DESINFECTION DES SEMENCES : Chaque année, des semis sont endommagés principalement par le Phoma, agent responsable du "Pied noir". Nous conseillons la désinfection des semences avec l'un des produits suivants, à la dose recommandée par Kilog. de graines :

- Organomercuriques	:	0 gr.12
- Oxyquinoléate de cuivre	:	0 gr.90
- Manèbe-Mancozèbe	:	6 gr.40
- Thirame	:	6 gr.00
- Captane	:	6 gr.00

DESHERBAGE : Deux herbicides peuvent être employés en préémergence : l'O.M.U. + B.I.P.C. (5 litres de produit commercial) et le P.C.A. à 4 Kgs de produit commercial/Hectare. Le premier de ces produits demande plus de précautions d'emploi que le second qui sera à préférer d'autant qu'il présente une action antigraminée non négligeable.

Un troisième produit, le Lenacil, vient d'être autorisé mais nous ne possédons pas d'expérimentation permettant de le conseiller sur betteraves potagères dans nos secteurs maraîchers.

FRAISIERS

MALADIE DES TACHES ROUGES : Il importe de commencer les traitements tôt, aussi nous conseillons d'effectuer dès à présent une pulvérisation avec un produit organique de synthèse, de préférence le Manèbe (2 Kgs 500 de matière active à l'hectare) qui a donné les meilleurs résultats dans les essais.

ANGUILLULES : Il est prématuré de vouloir désinfecter les sols contaminés par les anguillules avec le D.D. ou le D.B. En effet, ces produits doivent être appliqués lorsque la température du sol est au moins égale à 12° pour avoir une bonne efficacité. Or, actuellement, la température du sol à 10 cm à Auxonne est inférieure à 5°.

LIMACES : L'automne a été propice au développement des limaces et de nombreux oeufs ont été déposés. Des dégâts sont signalés, il est conseillé de surveiller les cultures (en particulier sous chassis) et éventuellement d'épandre des appâts à base de Métaldéhyde.

DESHERBAGE DES CEREALES

DESTRUCTION DES ADVENTICES DICOTYLEDONES DANS LES CEREALES : Nous rappelons notre note du 2 Mars 1966 en précisant dans la rubrique "Association d'herbicides" que les mélanges M.C.P.A. + Dicamba et Ioxynil + M.C.P.P. peuvent s'utiliser pendant le tallage.

DESHERBAGE ANTIGRAMINEES DES ORGES DE PRINTEMPS : Rappelons qu'il est possible de lutter contre les graminées adventices dans les orges de printemps par l'application de Triallate en pré-semis à la dose de 3 litres à 3 litres 500/hectare de produit commercial (Avadex B W). Traiter sur un sol finement préparé et enfouir immédiatement par un hersage croisé.

Après levée, le Barbane (Caryne) permet également d'agir à l'égard de la folle avoine lorsque celle-ci a de 1 à 2,5 feuilles.

La dose est également de 3 litres à 3 litres 500 de produit commercial.

Pour tous renseignements complémentaires se conformer strictement aux notices des fabricants ou aux indications portées sur les emballages des produits.

TRAITEMENT MIXTE DES SEMENCES DE CEREALES DE PRINTEMPS : N'oublions pas que le traitement mixte (à la fois fongicide et insecticide, voire anti-corbeaux) est une opération relativement peu coûteuse et toujours rentable. Se reporter éventuellement au bulletin concernant les céréales d'hiver.

C O L Z A S

MELIGETHES : Les Méligèthes ont fait leur apparition dans les cultures les plus avancées. Il est bon de rappeler que ces insectes rongent très tôt les boutons floraux encore tout petits, groupés et serrés entre les feuilles du sommet de la tige principale.

Beaucoup de producteurs ont tendance à intervenir trop tard ; certains attendent le début de la floraison. Or un colza qui commence à fleurir ne craint plus les attaques de méligèthes.

Il importe de surveiller les cultures et d'intervenir dès que l'on peut compter 2 à 3 méligèthes en moyenne par inflorescence. Si une période froide survient après le traitement et que le colza est stoppé dans son développement pendant une période assez longue, un deuxième traitement pourra se révéler nécessaire au moment du réchauffement (avant floraison). Choisir l'un des produits suivants :

Produits homologués :

	En pulvérisation :	En poudrage :
- D.D.T. et D.D.D.	: 900 gr. de matière active à l'hectare	1.200 gr. de matière active à l'hectare
- H.C.H.	: 1500 gr. "	2.000 gr. "
- Lindane	: 200 gr. "	275 gr. "
- Toxaphène et Polychlorocamphane	: 2250 gr. "	3.000 gr. "
- Dieldrine	: 300 gr. "	400 gr. "
- Heptachlore	: 600 gr. "	750 gr. "
- Endosulfan	: 250 gr. "	300 gr. "
- Parathion	: 200 gr. "	275 gr. "
- Malathion	: 700 gr.	900 gr. "

Produits en autorisation provisoire de vente :

- Diazinon - Minacide - Phosalone.

(Pour les doses, se reporter aux notices des fabricants).

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles .

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté.
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P135